



L'HONORABLE DENIS JACQUES
JUGE À LA COUR SUPÉRIEURE DU QUÉBEC
Palais de justice - 300, boulevard Jean-Lesage (R-354) Québec (Québec) G1K 8K6
Téléphone : (418) 649-3602 - Télécopieur : (418) 528-9787
Courriel : denis.jacques@judex.qc.ca

Québec, le 13 juin 2020

PAR COURRIEL

Me Marc-André Gravel
Me Antoine Sarrazin-Bourgoin
GRAVEL BERNIER VAILLANCOURT
magravel@gbvavocats.com
asarrazin-bourgoin@gbvavocats.com

M^e John Nicholl
CLYDE & CIE CANADA S.E.N.C.R.L.
john.nicholl@clydeco.ca

M^e Benoit G. Bourgon
ROBINSON SHEPPARD SHAPIRO
bbourgon@rsslex.com

M^e Richard Provost
LANGLOIS AVOCATS
richard.provost@langlois.ca

Me Frikia Belogbi
FONDS D'AIDE AUX ACTIONS
COLLECTIVES
frikia.belogbi@justice.gouv.qc.ca

Me Jean-Philippe Groleau
Me Gabriel Lavery Lepage
DAVIES WARD PHILLIPS & VINEBERG
jpgroleau@dwpv.com
glepage@dwpv.com

M^e Elif Oral
Me André Legrand
NORTON ROSE FULBRIGHT CANADA
S.E.N.C.R.L.
elif.oral@nortonrosefulbright.com
andre.legrand@nortonrosefulbright.com

Me Patrick Ouellet
WOODS S.E.N.C.R.L.
pouellet@woods.qc.cnicholla

M^e Jean-Guy Lebel
MICHAUD LABEL, AVOCATS
jglebel@michaudlebel.com

Me Jean-François Lachance
DUSSAULT LEMAY BEAUCHESNE
jflachance@dlblegal.ca

OBJET : Regroupement des citoyens du secteur des constellations
c. Ville de Lévis et autres
Dossier : 200-06-000125-107

Maîtres,

L'audience qui devait se tenir le 11 juin 2020 dans le dossier mentionné en objet est reportée au **18 juin 2020**, à **10h00**, en salle **4.21** du Palais de justice de Québec. Je présiderai cette audience pour approbation d'une entente de règlement et pour approbation des honoraires.

Cette audience sera semi-virtuelle, c'est-à-dire que certains procureurs et/ou membres intéressés pourront être présents en salle d'audience. De façon à respecter la distanciation sociale imposée par la situation actuelle de pandémie, le **maximum** admissible en salle d'audience est de **10 personnes**.

Les autres personnes intéressées pourront y participer par internet de leur résidence, bureau ou au Palais de justice, à l'extérieur de la salle d'audience. Vous trouverez ci-après les instructions à suivre pour une audience virtuelle.

La collaboration de chacun est de mise afin de maintenir en tout temps le décorum.

Condition minimale physique pour la tenue d'une audience virtuelle

Avant même de discuter de questions technologiques et procédurales, toutes les personnes qui seront présentes en mode virtuel doivent être en mesure d'assurer que leurs équipements permettent de communiquer dans une pièce suffisamment insonorisée.

Conditions techniques

La salle d'audience virtuelle est d'usage simple et sécuritaire. Elle respecte les conditions habituelles, soit que les parties, les avocats, le greffier et le juge y assistent.

Les règles habituelles concernant le fonctionnement de l'audience s'appliquent. Un participant ne peut prendre la parole qu'avec la permission du juge. L'enregistrement audio, vidéo et la prise de photos par capture d'écran sont strictement interdits. L'assistance auprès d'une partie ou d'un témoin est strictement interdite.

Le juge contrôle les personnes qu'il admet dans la salle d'audience virtuelle. Par conséquent, il transmet, comme c'est le cas présentement, une invitation à chacune des parties, ou s'ils sont représentés, directement à leurs avocats, à **charge pour ceux-ci de transférer le courriel à leur client et/ou aux personnes intéressées.**

Les équipements suggérés pour participer à l'audition sont multiples. Aucune application n'a à être téléchargée. Un débit internet minimal de 5 Mbps (descendant et ascendant) est requis pour le lien internet. Vous pouvez vérifier la vitesse de votre lien en cliquant sur l'adresse suivante : <https://www.speedtest.net/>.

Environ dix (10) minutes avant l'heure convenue, **vous devez simplement cliquer sur le lien suivant, et répondre aux questions qui apparaissent à l'écran.**

Nous vous suggérons de vous assurer que l'arrière-plan où vous vous trouvez ne soit pas inapproprié et que le support de votre appareil soit stable et diffuse une image de vous à hauteur de vos yeux.

- 1) Tous les navigateurs permettent l'accès à cette salle virtuelle, sauf Explorer. Utilisez Google Chrome ou Firefox sur PC, Safari sur Mac.
- 2) Le lien est le suivant : <https://webrtc.scvc.gouv.qc.ca>
- 3) Cliquez sur « Rejoindre la réunion ».
- 4) L'identifiant de la réunion (première ligne) est le **86219007**, il n'y a pas de code d'authentification à insérer (deuxième ligne).
- 5) Encore une fois, cliquez sur « Rejoindre la réunion ».
- 6) Vous inscrivez votre nom et pour une troisième fois, cliquez sur « Rejoindre la réunion ». Afin de faciliter le déroulement et l'identification des participants nous vous invitons à inscrire votre nom de la façon suivante :

*Pour les avocats : Me **Nom** (position dans le litige)*
Ex : Me Tremblay (demanderesse)
*Pour les parties : **Prénom, Nom** (position dans le litige)*
Ex : Antoine Tremblay (demandeur)
- 7) Votre appareil vous demandera si vous acceptez l'utilisation du micro et de la caméra. Répondez « Oui ».
- 8) Pour une dernière fois, cliquez sur « Rejoindre la réunion ». Vous vous retrouverez en salle d'audience.

Tout appareil que vous utilisez pour communiquer en mode vidéo fonctionne: tablette avec caméra et audio, ordinateur avec caméra et audio ou simplement un téléphone cellulaire. **IL FAUT DES ÉCOUTEURS**. N'oubliez pas de faire des tests audio et vidéo pour vous assurer que vos appareils ont été configurés une

première fois et de vous assurer que votre appareil comporte une charge suffisante s'il n'est pas branché.

RAPPEL: Ne faites pas le test immédiatement, il y a peut-être un procès en cours dans cette salle virtuelle.

Le port de la toge n'est pas nécessaire, mais une tenue soignée est de mise. Pensez à avoir sous la main des objets utiles, par exemple, papier, crayon, verre d'eau.

Les procédures et les pièces

Je vous demande de me transmettre, dans les prochaines heures, si ce n'est déjà fait, les fichiers Word des actes de procédures du dossier (la procédure qui doit être tranchée, jugement antérieur, décisions intérimaires, déclarations sous serment déjà déposées) ainsi que les fichiers PDF des pièces qui ne sont pas déjà au dossier. N'oubliez évidemment pas d'en transmettre copie à la partie adverse. Sauf permission spéciale, il n'y aura pas de dépôt de pièces pendant l'audience.

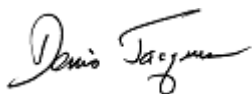
Si un document n'est pas au dossier de la Cour et que vous en transmettez une copie numérique au Tribunal, lorsque la situation le permettra, vous êtes tenu de le déposer au dossier de la Cour.

Déroulement de l'audience

Habituellement, en cours d'audience, l'avocat et son client communiquent en s'écrivant des notes. Comme cette façon de faire est impossible, l'avocat ou les clients pourront lever la main ou demander verbalement d'interrompre l'audition pour s'échanger des messages textes sur leurs propres appareils ou se parler sur une autre ligne téléphonique. À cette occasion, l'avocat et la partie doivent fermer le micro de la salle d'audience (premier bouton au bas à gauche). À noter que le système de messages-textes de la salle d'audience fonctionne, mais tous ont accès à ces échanges. Veuillez par ailleurs noter que le tribunal ne tiendra pas compte du contenu des échanges, et que ceux-ci ne seront ni enregistrés ni conservés.

Je vous saurais gré de me confirmer le plus rapidement possible la réception du présent message en adressant votre réponse à l'attention de mon adjointe à l'adresse courriel : ginette.charron@judex.qc.ca en lui indiquant de quelle façon vous entendez participer à l'audience.

Je vous remercie de votre collaboration et vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Denis Jacques". The signature is fluid and cursive, with the first name "Denis" and the last name "Jacques" clearly distinguishable.

Denis Jacques, j.c.s.

DJ/gc